

JEAN-PASCAL DELAMURAZ
CONSEILLER FÉDÉRAL

*Sté
La Tojebour*

Berne, le 16 mars 1993

Note confidentielle à Monsieur Franz Blankart, Directeur de l'OFAEE

J'ai vraiment autre chose à faire que de l'intendance et du caporalisme, mais les circonstances m'y obligent à l'égard de l'OFAEE.

1. Je ne consacre pas cette réflexion aux erreurs psychologiques de l'OFAEE et de ses membres commises à l'intérieur de l'Administration fédérale (sachant, tout particulièrement, que certaines jalousies de comportement à l'égard du même OFAEE expliquent des attitudes revêches à l'intérieur de cette même Administration fédérale; je fais là vraiment la part des choses).

En revanche, je dois réintervenir, après l'avoir fait maintes et maintes fois, sur l'insuffisance du management administratif de l'OFAEE.

2. Les trois gouttes d'eau qui font déborder le vase sont, aujourd'hui:
 - la mauvaise qualité de la préparation de mon intervention de ce matin au Conseil national, dans le traitement du rapport annuel de politique économique extérieure; je vous ai dit de quoi il en retournait; je ne reviens pas là dessus sinon pour dire que même quand je prends des précautions claires pour mâcher la besogne, vous me livrez une proposition insuffisante;
 - votre retard à la séance que je préside: vous avez prétendu n'avoir été informé qu'à la dernière minute et le Secrétaire général, par gain de paix, n'a rien objecté; vous m'avez simplement menti: vous avez été prévenu de ce rendez-vous de 10 heures 30 - que j'ai déplacé pour vos besoins - à l'issue de mon passage au Conseil national, vers 9 heures 45;
 - le cas révélateur d'un accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la République de Bulgarie, que je détaille ci-après, sous point 3.
3. A la fin de chaque séance du Conseil fédéral, le Chancelier de la Confédération énumère les objets qui ont été inscrits par les départements pour être discutés à la séance suivante du Conseil fédéral.

Lundi dernier, 15 mars, le Chancelier a annoncé, pour la séance prochaine (mercredi 24 mars) l'Accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la République de Bulgarie, "si toutefois ce projet nous parvient un jour" tant la réputation des retards constants de l'OFAEE est établie et universellement connue. Piqué au vif, j'ai interrogé illico le Secrétaire général quant à cette affaire. Il appert de son renseignement:

- que l'OFAEE a annoncé cet objet au Secrétaire général le 8.3.1993 en promettant que je l'aurais à signer le 11.3.93; sur cette base, le Secrétaire



général a pu légitimement l'inscrire - encore qu'avec retard - à l'ordre du jour du Conseil fédéral du 24 mars prochain:

- en réalité je n'ai pas reçu le papier le 11.3.93 puisqu'il n'est arrivé au secrétariat général que le 16.3.93 à 08h40; je l'ai signé le matin même.
4. Cela continue de ne pas aller à l'OFAEE: tous les offices départementaux doivent se tenir aux mêmes règles administratives, le vôtre comme les autres.

En particulier, la vitesse de transmission verticale dans l'OFAEE relève d'un autre temps.

Je vous demande de prendre les dispositions qui évitent les perpétuels incidents administratifs que je dénonce depuis bientôt six ans que nous travaillons ensemble.

Maunum